

Le 6 mai 2024

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du jeudi 30 mai 2024

Compagnie du Cambodge informe ses actionnaires que son Assemblée générale ordinaire se tiendra à la Tour Bolloré (31-32 quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux) le jeudi 30 mai à 14h00.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 10 avril 2024. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse www.compagnie-du-cambodge.fr (Investisseurs/Information réglementée).

